



DELIBERATION

Objet : Renouvellement de la composition de la Commission de Délégation du Service Public

Le 24 mars 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Muriel SPADA, Noélia SEGUIN, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Marie MONTET, Niyazi KARA, Mauricette MOINE, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Bernadette PONSON, Louis BELLE.

Procurations : Madame Michèle DUCREUX à Monsieur Marc MONTEUX, Monsieur Pascal GALONNET à Monsieur Carl INCORVAIA, Madame Marie-Claire GRANGE à Madame Pascale DUMAZET, Monsieur Cyrille CHAPOT à Madame Hélène FABRE, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Madame Leihla KHEBRARA à Madame Noélia SEGUIN, Monsieur Ferat AKBAL à Monsieur Ludovic CEYTE.

Absent : Monsieur Baptiste PEPIN.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités territoriales peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public.

L'article L. 1411-5 du CGCT prévoit la constitution d'une commission à l'occasion de la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public.

En application de cet article et de l'article L. 1411-1 du même Code, cette commission dite « commission de DSP » est chargée d'analyser les dossiers de candidature et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre. Au vu de l'avis de la commission, le Maire organise ensuite librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du Code de la commande publique. Enfin le Maire saisit le Conseil Municipal du choix de l'entreprise auquel il a procédé. Le Maire lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat.

Tout projet d'avenant à un contrat de concession entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis.

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du conseil Municipal du 26 juin 2023, l'assemblée a procédé à l'élection des membres de la Commission de Délégation du Service Public.

Ainsi ont été élus :

- membres titulaires : M. MONTEUX-Mme DUCREUX-M. ROBERT- M. CHAPOT-Mme SORGI
- membres suppléants : Mme BRUEL-M. GALONNET-M. FAVEYRIAL-Mme DUMAZET-Mme MOINE

Il indique qu'aujourd'hui, la démission du Conseil Municipal de Madame SORGI conduit à procéder à une nouvelle élection dans les conditions définies par le CGCT qui prévoit que la commission, qui est présidée par le Maire, comporte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Il ajoute que l'Assemblée délibérante, le 26 juin 2023, a fixé les règles de dépôt de liste, comme suit :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants),
- Les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Monsieur le Maire annonce que, dans le cadre du renouvellement de la composition de la CDSP, les listes déposées sont les suivantes :

Liste « Pour un autre envol »

Membres titulaires	Membres suppléants
Marc MONTEUX	Nicole BRUEL
Michèle DUCREUX	Pascal GALONNET
Emmanuel ROBERT	Stéphane FAVEYRIAL
Cyrille CHAPOT	Pascale DUMAZET

Liste « Changeons de Cap »

Membres titulaires	Membres suppléants
Ludovic CEYTE	Mauricette MOINE

Il ajoute que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Ainsi, pour la désignation des membres de la CDSP, aucune disposition légale ou réglementaire ne s'oppose à déroger au scrutin secret dans les conditions L 2121-21 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **PROCEDE** au renouvellement de la composition de la Commission de Délégation du Service Public,
- **DECIDE** à l'unanimité que l'élection des membres de cette commission se déroule par un vote à main levée,
- **PROCEDE** à l'élection des membres,

- **PROCLAME élus** à l'unanimité, les membres de la Commission de Délégation du Service Public, comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Marc MONTEUX	Nicole BRUEL
Michèle DUCREUX	Pascal GALONNET
Emmanuel ROBERT	Stéphane FAVEYRIAL
Cyrille CHAPOT	Pascale DUMAZET
Ludovic CEYTE	Mauricette MOINE

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 25 mars 2025

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

